

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 05.06.2026 / 01

**VENDREDI 05 JUIN 2026 à 13 HEURES 30**

**A LA SALLE DES FETES  
DE LIVAROT – PAYS D'AUGE  
Rue du cimetière à FERVAQUES**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 11

Absents sans pouvoirs : 9

Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**, le **05 JUIN** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Fervaques, rue du cimetière, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN.

- **Etaient présents** : M. Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, M. Guillaume ANNE, Mme APERT-PAYNEL Pascale, M. Jean-Claude BÉNARD, M. Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, M. François BOVE, M. Thierry BRION, M. Didier CALOUÉ, M. Florian CAUDRON, M. Victor CHERADAME, Mme Déborah CHEVALIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, M. Olivier COUTEAU, M. Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, M. Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Marlène FOUQUET, Mme Sylvie GANIVET, Mme Carole HOLAY, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, M. Didier LALLIER, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, M. Jonathan LEMARCHAND, M. Christophe LERNER, M. Nicolas LEROUX, M. Jacques LEROYER, M. Joël LOUET, M. Steven MAFIODO, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, M. Manuel MOREIRA, M. Sébastien OURSEL, Mme Jennifer PEYRARD, Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU, M. Renaud POTTIER, M. Eddy PROFICHET, M. Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, M. Eric TANCHON, M. Jean TURQUETY, M. Alphonse VAN DARTEL, M. Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, pouvoir à M. Jean TURQUETY.

- M. Sébastien BRIDE, pouvoir à M. Joël LOUET.
- Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, pouvoir à Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU.
- Mme Dominique COTTAT, pouvoir à Mme Sylvie GANIVET.
- M. Gilles DESSEIGNE, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- M. Yannick GUICHARD, pouvoir à M. Jean-Claude BÉNARD.
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à M. Didier LALLIER.
- Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, pouvoir à M. Joël VREL.
- Mme Marine ROCQUE LECLUSE, pouvoir à Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST.
- M. Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mme Jacqueline JULIEN.
- M. Matthieu VESQUES, pouvoir à M. Jonathan BLIN.

**Absents :**

- M. Nicolas CHEREL,
- M. Nicolas EVAIN,
- Mme Alexandrie FOURÉ,
- Mme Marie HEROULT,
- Mme Lou KEHIL,
- Mme Clara LUCIEN,
- Mme Valentine MAS-GRILLOT,
- Mme Céline ROUILLARD,
- M. Olivier TOUZÉ.

M. Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS  
SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le Décret n° 2026-301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les Conseils Municipaux du Calvados sont convoqués le Vendredi 05 Juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués est fixé à 28 et le nombre de suppléants à 8.

Les délégués, ainsi que leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les conseillers municipaux ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ne peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, de ce fait, ils ne doivent pas être pris en compte pour le calcul du quorum.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française. Nul ne peut être nommé délégué ou suppléant s'il ne jouit de ses droits civiques et politiques. Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

Les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant. Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes (art. L.289 et R.138 du Code électoral)

Chaque liste de candidat aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L.289 du Code électoral).

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats (art. R.138, 2<sup>e</sup> alinéa du Code électoral).

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes (art. R.137 du Code électoral) :

- Le titre de la liste présentée ;
- Les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est présidé par le Maire (art. R. 133 du Code électoral). Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ;
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que **d'un seul pouvoir**.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Les sièges attribués à chaque liste sont calculés d'abord pour les fonctions de délégués puis, par un second calcul, pour les suppléants. Aussi, la proclamation de l'élection des délégués et des suppléants se fait de façon distincte dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste et, pour chacune d'entre elles, dans l'ordre de présentation des candidats.

La proclamation indique dans l'ordre, d'abord les délégués élus des listes en présence, puis à la suite tous les suppléants.

Le secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal. Le Conseil municipal peut désigner des auxiliaires au secrétaire, pris en dehors de ses membres.

Monsieur Alphonse VAN DARTEL ne participe pas au vote n'ayant pas la nationalité française.

Après le vote à scrutin secret, à 55 voix pour, 3 blancs et 1 nul, sont élus comme délégués et suppléants les élus suivants :

Titre de la liste : LIVAROT – PAYS D’AUGE

|                |                              |
|----------------|------------------------------|
| 1. Délégué     | DORIO Bernard                |
| 2. Déléguée    | BOURNAT Aurélie              |
| 3. Délégué     | LERNER Christophe            |
| 4. Déléguée    | GANIVET Sylvie               |
| 5. Délégué     | ANNE Guillaume               |
| 6. Déléguée    | STALMANS Marie-Thérèse       |
| 7. Délégué     | POTTIER Renaud               |
| 8. Déléguée    | PIAT Bertrande               |
| 9. Délégué     | LEMARCHAND Jonathan          |
| 10. Déléguée   | DAUDEVILLE Gwendoline        |
| 11. Délégué    | BOVE François                |
| 12. Déléguée   | ZEYMES Nathalie              |
| 13. Délégué    | MAFIODO Steven               |
| 14. Déléguée   | HOLAY Carole                 |
| 15. Délégué    | MOREIRA Manuel               |
| 16. Déléguée   | FOUQUET Marlène              |
| 17. Délégué    | PROFICHET Eddy               |
| 18. Déléguée   | ANDRÉ Renée                  |
| 19. Délégué    | LOUET Joël                   |
| 20. Déléguée   | LECHEVALIER-PROVOST Jennifer |
| 21. Délégué    | TANCHON Éric                 |
| 22. Déléguée   | MARIE-BOUCHETTE Sandrine     |
| 23. Délégué    | TELLIER Yohann - Cédric      |
| 24. Déléguée   | JULIEN Jacqueline            |
| 25. Délégué    | CHERADAME Victor             |
| 26. Déléguée   | HOMMAIS Véronique            |
| 27. Délégué    | DESSEIGNE Gilles             |
| 28. Déléguée   | CHEVALLIER Charlotte         |
| 29. Suppléant  | EVAIN Nicolas                |
| 30. Suppléante | MONTHEAN Chantal             |
| 31. Suppléant  | CAUDRON Florian              |
| 32. Suppléante | JEANNE Marion                |
| 33. Suppléant  | OURSEL Sébastien             |
| 34. Suppléante | LECOMTE Juliette             |
| 35. Suppléant  | COUTEAU Olivier              |
| 36. Suppléante | HAYS Edwige                  |

Pour extrait certifié conforme au registre, le 08 juin 2026.

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d’Auge »  
Jonathan BLIN

